

Boîte à outils communautaire de l'État de New York

Un guide des ressources disponibles pour
les immigrants de New York
juillet/août 2025



La Coalition d'immigration de New York a créé cette boîte à outils pour fournir des ressources aux membres de la communauté et à nos partenaires et alliés qui travaillent avec eux. Ce guide est mis à jour régulièrement en fonction des changements législatifs et politiques.

Dernière mise à jour le : 03.09.2025

Contenu

- Santé **3**
- Mises à jour sur les politiques d'immigration **5**
- Ressources relatives à la détention **8**
- Ressources relatives à la famille **9**
- Écoles et éducation **10**
- Autonomisation financière **11**
- Démocratie **12**
- Connaissez vos droits **13**
- Crimes haineux **14**
- Ressources de l'État de New York **15**



Assurance santé

- Les habitants de l'État de New York peuvent obtenir une assurance santé publique et commerciale via le NY State of Health.
 - Si vous êtes éligibles aux plans Medicaid, Essential Plan ou Child Health Plus, les souscriptions sont ouvertes toute l'année.
 - Le délai pour souscrire à une assurance santé commerciale est maintenant passé.
 - Les inscriptions sont ouvertes du 1er novembre au 15 janvier.
- Comment souscrire à un plan
 - Obtenez une aide gratuite d'un Assistant d'assurance Santé, en personne ou par téléphone. Trouvez un Assistant d'assurance Santé sur info.nystateofhealth.ny.gov/ipanavigatorsitelocations.
 - Appelez le Centre de services du NY State of Health au **1-855-355-5777**.
 - En ligne sur nystateofhealth.ny.gov. Une fonctionnalité de chat est disponible sur le site pendant les heures d'ouverture du Centre de service client afin de vous aider à remplir votre demande.
 - Résidents de la ville de New York : appelez le 311, envoyez « CoveredNYC » au 877-877 ou rendez-vous sur on.nyc.gov/healthinsurance pour obtenir de l'aide et des ressources supplémentaires.
- Des informations sur la couverture de santé sont disponibles dans de nombreuses langues sur info.nystateofhealth.ny.gov/InformationalMaterials

Loi OBBBA (One Big Beautiful Bill Act)

- Le gouvernement fédéral a récemment passé la loi OBBBA (One Big Beautiful Bill Act).
- La loi OBBBA pourrait avoir des conséquences sur Medicaid et Essential Plan, mais il n'y a aucune modification dans l'immédiat. Les conditions d'éligibilité et les prestations sont actuellement inchangées.
- Pour des informations à jour, rendez-vous sur info.nystateofhealth.ny.gov/stay-connected

Modification de la couverture santé pour les bénéficiaires du statut DACA

- À partir du 31 août 2025, les bénéficiaires du statut DACA ne seront plus éligibles pour les plans d'assurance santé ACA (Affordable Care Act).

- Il n'y a pas de modifications à l'éligibilité aux autres plans comme Essential Plan ou Qualified Health Plans.
- Pour plus d'informations concernant la couverture santé des bénéficiaires du statut DACA, rendez-vous sur nilc.org/resources/affordable-care-act-for-daca-recipient-a-guide-to-apply
- Il pourrait bientôt y avoir davantage de modifications aux couvertures santé des bénéficiaires de statut DACA. Pour vous tenir au courant des modifications, rendez-vous sur healthcare.gov.

Couverture par Medicaid pour les immigrants sans papiers dans l'État de New York

- Les immigrants sans papiers âgés de 65 ans ou plus vivant dans l'État de New York et répondant à d'autres critères de revenus seront éligibles à une couverture complète par Medicaid (et non plus seulement le plan de Medicaid pour les urgences).
- Les enfants de moins de 19 ans sans papiers sont éligibles à Child Health Plus (CHP), qui offre une assurance santé gratuite ou à prix réduit, quels que soient les revenus ou le statut d'immigration.
- Medicaid n'est pas considéré comme une « charge publique » et n'affecte pas l'éligibilité à une carte verte.
- Comment souscrire à un plan d'assurance
 - Si vous bénéficiez actuellement du plan Medicaid pour les urgences, vous pouvez passer au plan Medicaid complet en suivant les instructions figurant dans la lettre de NY State of Health.
 - Vous pouvez aussi choisir de continuer à ne bénéficier que du plan Medicaid pour les urgences.
 - Si vous n'avez pas d'assurance maladie et ne bénéficiez pas du plan Medicaid pour les urgences, vous devez souscrire à un plan via votre département local de services sociaux ou via l'administration des ressources humaines de la ville de New York.
 - Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions, appelez NY State of Health au **1-855-355-5777**. Des services d'assistance linguistique sont disponibles.

Dépistages du cancer

- Des dépistages réguliers du cancer aident à détecter les cancers tôt, lorsqu'ils sont plus faciles à traiter.
- La plupart des plans d'assurance couvrent les dépistages du cancer.
- Si vous n'avez pas d'assurance, l'État de New York offre des dépistages gratuits des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur health.ny.gov/diseases/cancer/services



Vaccins contre la COVID-19, la grippe et le VRS surs et efficaces disponibles

- Les vaccins sont l'un des outils les plus puissants pour protéger votre santé et éviter les maladies graves. Ils sont testés avec soin, surveillés et recommandés par des experts fiables du domaine de la santé.
- Faites confiance à des sources fiables comme le CDC, le Département de la santé de l'État de New York ou votre médecin pour prendre les meilleures décisions pour vous et votre famille.
- Une version à jour du vaccin contre la COVID-19 2025-2026 est maintenant disponible.
 - Une version à jour du vaccin contre la COVID couvre la plupart des souches virales circulant actuellement à New York et aux États-Unis.
 - Le FDA recommande aux adultes de 65 ans et plus et aux personnes âgées de 12 à 64 ans ayant au moins une comorbidité (condition de santé grave) de recevoir un rappel.
 - Pour plus d'informations sur le vaccin contre la COVID-19 2024-2025, rendez-vous sur [cdc.gov/covid/vaccines](https://www.cdc.gov/covid/vaccines).
 - Pour obtenir le nouveau vaccin dans un site près de vous, rendez-vous sur [vaccines.gov](https://www.vaccines.gov)
 - Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou que vous y avez été exposé, faites-vous tester.
 - Le test de COVID-19 peut vous aider à décider quoi faire lorsque vous êtes malade, comme recevoir un traitement précoce pour éviter de développer une forme grave de la maladie ou vous isoler pour réduire les risques de disséminer le virus.
- Le vaccin contre la grippe de 2025-2026 sera disponible à l'automne 2025.
 - La version à jour du vaccin contre la grippe protège contre trois souches de grippe.
 - Le CDC recommande à toutes les personnes âgées de 6 mois et plus le vaccin contre la grippe
 - Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, les jeunes enfants et les bébés ainsi que les personnes enceintes risquent davantage de développer des complications graves liées à la grippe.

- Le vaccin contre le Virus respiratoire syncytial (VRS) est à présent disponible.
 - Le vaccin aide à prévenir les maladies des voies respiratoires causées par le VRS.
 - Le vaccin est recommandé en fonction de l'âge et d'autres facteurs de risques.
 - Il est recommandé aux personnes âgées de 75 ans ou plus de se faire vacciner.
 - Les personnes âgées de 50 à 74 ans devraient demander à leur médecin si elles ont un risque élevé de développer une forme grave du VRS.
 - Les personnes enceintes peuvent protéger leur enfant à venir du VRS en recevant un vaccin maternel. Elles doivent contacter leur obstétricien/gynécologue pour plus d'informations.
 - Il y a aussi des médicaments appelés nirsevimab et clesrovimab pour éviter le RSV chez les nouveau-nés et les bébés.

Épidémie de rougeole et vaccin

- Plusieurs épidémies de rougeole se sont récemment déclarées, une infection virale dangereuse pour les jeunes enfants.
- Le vaccin ROR (rougeole, oreillons et rubéole) est très efficace pour la prévention de la rougeole.
 - Il est administré en deux doses. La première dose est administrée entre 12 et 15 mois et la seconde entre 4 et 6 ans.
 - Les enfants, adolescents et adultes non vaccinés peuvent recevoir un vaccin de rattrapage en deux doses espacées de 4 semaines.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cdc.gov/measles](https://www.cdc.gov/measles)

Vaccin contre le PVH

- Le papillomavirus humain est un virus qui se transmet par contact cutané et peut causer des cancers comme le cancer du col de l'utérus ou de la gorge.
- La vaccination contre le PVH est recommandée pour toute personne de moins de 26 ans.
 - Les enfants de 11 à 12 ans doivent recevoir 2 doses administrées avec 6 à 12 mois d'écart.
 - Les personnes de 15 à 26 ans doivent recevoir 3 doses sur une période de 6 mois.
- Les personnes de plus de 27 ans doivent consulter leur médecin à ce sujet.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cdc.gov/hpv/vaccines](https://www.cdc.gov/hpv/vaccines)

Mises à jour sur les politiques d'immigration

Nouveaux frais d'immigration

- Après la promulgation de la loi sur les impôts et dépenses fédéraux HR 1, les frais de nombreuses démarches d'immigration ont changé ou augmenté.
- Ces augmentations sont entrées en vigueur le 22 juillet 2025 et le 21 août 2025.
- Les politiques d'exonération de frais ont aussi été restreintes pour certaines démarches.
- Certaines modifications des frais qui pourraient avoir des conséquences sur les demandeurs sont :
 - Demande d'asile
 - Anciens frais : 0 \$
 - Nouveaux frais : 100 \$
 - Il y a aussi de nouveaux « frais de maintenance de l'asile » de 100 \$.
 - Ces frais ne peuvent être exonérés.
 - Documents d'autorisation de travail liés à l'asile (EAD) / permis de travail
 - Anciens frais : 0 \$
 - Nouveaux frais : 550 \$ (pour les premières demandes)
 - Nouveaux frais : 275 \$ de frais de renouvellement
 - Statut de protection temporaire (TPS)
 - Anciens frais : 50 \$
 - Nouveaux frais : 550 \$
 - Immigrants juvéniles spéciaux (SIJ)
 - Anciens frais : 0 \$
 - Nouveaux frais : 250 \$
- Pour une liste complète des nouveaux frais d'immigration et une comparaison avec les anciens frais, rendez-vous sur immigrantjustice.org/research/explainer-trump-and-congress-punishing-new-immigration-fees



Interdiction de voyager

- Le 9 juin, le gouvernement Trump a mis en place une interdiction de voyager restreignant l'entrée aux États-Unis pour les ressortissants de 19 pays.
- L'interdiction de voyager est totale pour l'Afghanistan, Burma, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, Haïti, l'Iran, la Lybie, la République du Congo, la Somalie, le Tchad, le Soudan et le Yémen.
- Une interdiction partielle a été déclarée pour le Burundi, Cuba, le Laos, la Sierra Leone, le Togo, le Turkménistan et le Venezuela.
- L'interdiction s'applique à tout ressortissant de ces pays situé en dehors des États-Unis et limite leur entrée physique aux États-Unis ainsi que de potentiels renouvellements ou extensions de visas.
 - L'interdiction partielle empêche l'accès aux visas d'affaires, de tourisme et familiaux.
 - L'interdiction totale empêche l'accès aux visas d'affaires, de tourisme et familiaux ainsi qu'aux visas pouvant aboutir à une résidence permanente ou visas d'immigration.
- L'interdiction ne s'applique pas aux détenteurs actuels de carte verte, à certains visas familiaux immédiats ni aux Afghans détenteurs de visas d'immigration spéciaux.
- Si vous êtes ressortissant de l'un de ces pays et que vous avez des inquiétudes relatives à votre visa, adressez-vous à un avocat.

Admission exceptionnelle et admission exceptionnelle CBP One pour les ressortissants de Cuba, d'Haïti, du Nicaragua et du Venezuela (CHNV)

- Le gouvernement a envoyé des notifications tentant d'annuler le statut d'admission exceptionnelle de personnes entrées aux États-Unis :
 - Au moyen d'un rendez-vous CBP One ;
 - Dans le cadre du programme d'admission exceptionnelle pour les ressortissants de Cuba, d'Haïti, du Nicaragua et du Venezuela (CHNV).
- Le DHS a envoyé des notifications aux bénéficiaires d'admissions exceptionnelles par e-mail, par courrier ou sur l'application.
- Si vous êtes entré aux États-Unis dans le cadre des programmes CBP One ou CHNV et que vous n'avez demandé aucune autre prestation d'immigration :
 - Votre statut d'admission exceptionnelle et votre autorisation de travail ne sont plus valides.
 - Vous êtes susceptible d'être détenu et expulsé.
- Si vous avez déposé une demande auprès de l'USCIS pour une autre prestation d'immigration, comme une demande d'asile, vous pourrez peut-être poursuivre cette demande et devenir éligible pour une autorisation de travail de cette manière.
- Si vous avez reçu une notification vous informant de l'annulation de votre statut d'admission exceptionnelle, contactez un avocat de l'immigration dès que possible pour savoir quelles possibilités vous sont ouvertes.

Mises à jour sur les politiques d'immigration



Action retardée pour l'Arrivée de mineurs (DACA / Deferred Action for Childhood Arrivals)

- Pour le moment, le statut DACA est en cours de discussion dans les tribunaux. Cela signifie que l'avenir du programme est encore incertain.
 - Pour plus d'informations, rendez-vous sur unitedwedream.org/resources/the-5th-circuits-mandate-on-daca-is-expected-to-take-effect-heres-what-you-need-to-know
- Le 12 mars 2025, la décision la plus récente du tribunal permettrait les demandes initiales de statut DACA. Cependant, l'USCIS n'a pas encore publié de directives à jour.
 - Si vous êtes éligible au statut DACA et envisagez de faire une première demande, vous devriez consulter un avocat de l'immigration fiable avant de déposer votre demande.
- Le litige est toujours en cours, il est donc possible que des changements supplémentaires soient apportés au programme.
- Entre-temps, le DHS continuera d'accepter et de traiter les demandes de renouvellement du statut DACA (y compris les demandes de permis de travail et d'exception humanitaire anticipée). Le DHS acceptera les demandes initiales de statut DACA, mais ne les traitera pas.
 - Si vous avez actuellement un statut DACA, celui-ci est toujours valide.
 - Si votre statut DACA expire dans les six prochains mois, renouvelez-le dès maintenant !
 - Si vous avez déposé une première demande de statut DACA à l'USCIS et que celle-ci n'a pas encore été approuvée, la demande sera suspendue. Elle ne sera pas traitée jusqu'à nouvel ordre.
- Les individus ayant précédemment bénéficié du statut DACA peuvent maintenant remplir les formulaires I-821D (demande de renouvellement du statut DACA) et I-765 (demande de renouvellement du permis de travail) en ligne.
 - L'inscription en ligne est ouverte aux personnes ayant actuellement le statut DACA ou dont le statut DACA a expiré il y a moins d'un an.
 - Pour plus d'informations sur le programme DACA et la manière de renouveler votre statut DACA, rendez-vous sur uscis.gov/DACA.

Statut de protection temporaire (TPS / Temporary Protected Status)

- Le gouvernement des États-Unis peut désigner un pays étranger comme éligible au TPS si certaines conditions, comme un conflit armé ou des catastrophes naturelles, empêchent ses ressortissants d'y retourner en toute sécurité.
- Pendant la période de désignation, les individus qui font une demande de TPS et à qui le statut est accordé :
 - Sont protégés contre l'expulsion
 - Peuvent obtenir un permis de travail et un numéro de sécurité sociale
 - Peuvent obtenir une autorisation de voyager
 - Ne peuvent pas être détenus par le DHS en raison de leur statut d'immigration
- Le TPS est un avantage temporaire qui ne permet pas d'obtenir un statut permanent. Cependant, les bénéficiaires du statut TPS peuvent faire la demande de tout autre avantage relatif à l'immigration ou statut de non-immigrant auquel ils sont éligibles.
- Pays actuellement désignés pour le TPS :
 - Birmanie (Myanmar), El Salvador, Ethiopie, Haïti, Honduras, Liban, Nicaragua, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Syrie, Ukraine, Vénézuéla, Yémen
- Pour connaître les informations relatives à chaque pays, les conditions d'éligibilité, les périodes de dépôt de demande et les dernières mises à jour, rendez-vous sur : uscis.gov/TPS.
- Toutes les personnes faisant une demande de TPS peuvent maintenant remplir le formulaire I-821, qui correspond à la demande de statut de protection temporaire, en ligne à l'adresse uscis.gov/i-821.
- Les nominations du DHS établies sous le gouvernement Biden sont en cours de révision. Cela pourrait aboutir à la révocation des nominations pour le TPS.
 - Le 1er février 2025, le DHS a partiellement révoqué le TPS pour les Vénézuéliens.
 - Le 20 février 2025, le DHS a partiellement révoqué le TPS pour les Haïtiens.
 - Le 6 juin 2025, le DHS a annulé le TPS pour le Népal, cette décision devenant effective le 5 août.
 - Le 20 août, le DHS a été autorisé à mettre fin au TPS pour le Honduras et le Nicaragua à partir du 8 septembre.
- Les membres de la communauté sont encouragés à vérifier le statut des nominations TPS de leurs pays et à se tenir informés de toute évolution.
- Si votre statut TPS arrive à échéance ou est terminé, contactez un avocat de l'immigration pour savoir quelles possibilités vous sont offertes et si vous êtes éligible pour d'autres programmes.

Mises à jour sur les politiques d'immigration

Extension du renvoi accéléré à l'extérieur des frontières

- Au 21 janvier 2025, le DHS a étendu l'utilisation d'un processus appelé le « renvoi accéléré ».
- Auparavant, l'ICE et le CBP n'utilisaient le renvoi accéléré que pour les personnes se trouvant à moins de 100 milles (160 km) de la frontière et présentes sur le territoire depuis moins de 14 jours.
- À présent, le gouvernement a annoncé qu'il utiliserait le renvoi accéléré pour toute personne sans papiers dans le pays et ne pouvant y prouver une présence continue depuis au moins deux ans avant son arrestation.
- Le renvoi accéléré permet au gouvernement d'expulser rapidement toute personne qu'il pense être sans papier, sans comparution devant un juge de l'immigration.
- Il n'y a actuellement que peu d'exceptions au recours à une procédure de renvoi accéléré.
 - Une exception au renvoi accéléré est le cas où la personne affirme avoir peur de retourner dans son pays et passe un entretien de crainte fondée. Cela peut permettre à cette personne de déposer une demande d'asile.
- Il est important que les personnes concernées connaissent leurs droits et prennent des mesures pour se protéger et protéger leurs familles, notamment en gardant sur eux des documents permettant de prouver deux ans de résidence, le cas échéant.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur nilc.org/resources/known-your-rights-expedited-removal-expansion/.



ICE dans les tribunaux de l'immigration

- Des immigrants se rendant à leur audience dans des tribunaux de l'immigration sont détenus par ICE.
- Dans le tribunal, l'avocat du gouvernement peut essayer de rejeter votre dossier. Si vous êtes arrivé aux États-Unis il y a moins de 2 ans et que votre dossier est rejeté, vous pourriez être arrêté par ICE et rapidement expulsé. Cette procédure s'appelle un renvoi accéléré.
- Comment vous protéger
 - Si vous le pouvez, présentez-vous de façon virtuelle à votre audience auprès du tribunal de l'immigration.
 - Si vous y êtes éligible, assurez-vous d'avoir déposé une demande d'asile ou d'autres demandes auprès du tribunal.
 - Si vous êtes détenu et avez peur de retourner dans votre pays ou un autre pays, dites-le clairement à ICE et à tout agent de l'immigration.
 - Si vous aviez une demande d'asile en cours auprès du tribunal lorsque votre dossier a été rejeté, cela ne vous protégera pas. Vous devez de nouveau expliquer que vous craignez des persécutions ou la torture.
- Connaissez vos droits au tribunal :
 - Vous avez le droit d'objecter le rejet de votre dossier avant que le juge ne prenne sa décision.
 - Vous pouvez demander que l'avocat d'ICE soumette par écrit sa demande de rejet, ce qui vous donne le temps d'expliquer au juge pourquoi vous souhaitez poursuivre le traitement de votre dossier et demander une assistance juridique.
 - Si le juge rejette votre dossier, vous avez le droit de faire appel. Vous pouvez faire appel de la décision auprès du Conseil des appels d'immigration (BIA). Assurez-vous de dire au juge de l'immigration que vous souhaitez faire appel.
 - Si vous craignez la persécution ou la torture en cas de retour dans votre pays d'origine ou un autre pays, dites-le au juge lors de l'audience.

Ressources relatives à la détention



Comment vous préparer et préparer votre famille

- Si vous n'êtes pas citoyen des États-Unis et que vous avez des enfants, il vous faut prévoir l'éventualité que vous soyez détenu par ICE, le CBP ou une autre agence fédérale.
- Pour vous préparer :
 - Conservez les documents importants dans un endroit sûr et connu des autres membres de votre famille.
 - Décidez qui prendrait soin de vos enfants si vous ne le pouvez pas.
 - Désignez légalement une personne pour garder vos enfants.
 - Deux des méthodes les plus courantes pour désigner un gardien légalement sont :
 - Désignation de personne en relation parentale
 - Tutelle de remplacement
 - Remplissez des formulaires supplémentaires pour votre enfant, notamment un formulaire d'autorisation de voyage et un formulaire de contact d'urgence pour l'école.
 - Envisagez également de remplir un formulaire de procuration.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur vlpcny.org/get-help/immigration/planning-for-immigrant-parents

Comment communiquer si vous êtes détenu

- Si vous êtes détenu par des agences d'immigration ou d'autres représentants des forces de l'ordre, vous avez certains droits, notamment celui de communiquer.
- Vous avez le droit de téléphoner à votre famille, un avocat ou votre consulat.
- Vous pouvez appeler une ligne d'aide spécialisée dans les détentions relatives à l'immigration pour être mis en contact avec des ressources.
 - Pour contacter la ligne nationale pour les détentions relatives à l'immigration, appelez le **9233#** depuis le téléphone du centre de détention. Les appels sont gratuits, non surveillés et accessibles du lundi au vendredi, de 11 h à 23 h.
 - Pour contacter la ligne Justice for Migrant Families, disponible pour le centre de détention fédéral de Buffalo, appelez le **716-427-4917**, du lundi au jeudi, entre 14 h et 16 h et entre 18 h et 20 h.

Comment soutenir une personne détenue

- ICE peut détenir des personnes non citoyennes dans des centres opérés par ICE, des prisons locales et des centres de détention privés.
- Le système de détention relative à l'immigration est complexe et il est difficile de localiser un proche et d'entrer en communication avec lui.
- Pour trouver une personne détenue par ICE :
 - Rendez-vous sur locator.ice.gov et entrez :
 - Le nom, le pays de naissance et la date de naissance de la personne ou
 - les 9 chiffres de son A-number
 - L'outil de localisation d'ICE devrait indiquer où l'individu est détenu, mais il peut falloir du temps pour qu'il apparaisse dans le système.
 - Si vous pensez que l'un de vos proches pourrait se trouver dans un centre de détention d'ICE en particulier, vous pouvez aussi le trouver :
 - En le cherchant à l'adresse accesscorrections.com. Si son nom apparaît, cette personne est probablement détenue dans le centre que vous avez sélectionné.
 - En contactant le centre directement à l'adresse ice.gov/detention-facilities
 - Si vous ne pouvez pas trouver quelqu'un sur ces systèmes en ligne, vous pouvez contacter un bureau ERO (opérations d'application et de retrait) de l'ICE : ice.gov/contact/field-offices
 - Pour plus d'informations pour trouver une personne ayant été arrêtée ou placée en détention d'immigration, rendez-vous sur nilc.org/resources/how-to-find-a-loved-one-after-a-u-s-immigration-arrest/
- Pour trouver la date et le lieu de rendez-vous au tribunal d'une personne :
 - Consultez acis.eoir.justice.gov et renseignez les 9 chiffres de son A-number ou
 - Appelez le **1-800-898-7180** et suivez les instructions.
- Pour trouver une aide juridique :
 - Pour trouver des organisations à but non lucratif qui fournissent des services juridiques relatifs à l'immigration gratuitement ou à bas coût, consultez immigrationadvocates.org/legaldirectory
 - Appelez le Projet de défense des immigrants au **212-725-6422**
- Pour obtenir de l'aide avec le paiement d'une caution :
 - Si votre proche s'est vu accorder une caution qu'il ne peut pas payer, il peut être éligible à une aide au paiement de caution auprès d'un fonds de caution.
 - Pour des informations sur les cautions dans l'État de New York, rendez-vous sur envisionfreedom.org/get-support
 - Pour une liste de fonds de caution dans le pays, rendez-vous sur bit.ly/localbailfunds

Ressources relatives à la famille

Aide à la garde d'enfants « Promise NYC »

- En janvier 2023, la ville de New York a lancé programme Promise NYC, un nouveau programme qui fournira des subventions pour la garde d'enfants aux familles à faible revenu ayant des enfants sans papiers ou non-citoyens, qui étaient auparavant inéligibles en raison de leur statut d'immigration.
- Le programme a été renouvelé et soutiendra plus de 1000 enfants de juillet 2025 à juin 2026.
- Les familles remplissant les conditions suivantes peuvent être éligibles :
 - Ne pas être éligible à d'autres formes de subventions pour des services de garde d'enfants
 - Avoir un enfant âgé de 0 à 13 ans
 - Avoir un revenu du ménage à 300 % du seuil de pauvreté fédéral
- Les familles sont encouragées à soumettre une demande dès que possible auprès des organisations communautaires suivantes de leur arrondissement :
 - Bronx et Manhattan : Northern Manhattan Improvement Corporation ([212-822-8300](tel:212-822-8300), nmic.org/promisenyc)
 - Brooklyn : Center for Family Life ([718-438-9500](tel:718-438-9500), centerforfamilylife.org)
 - Staten Island : La Colmena ([718-442-7700](tel:718-442-7700), lacolmenanyc.org)
 - Queens : Chinese-American Planning Council ([718-358-8899](tel:718-358-8899), cpc-nyc.org)
- Remarque : les places disponibles auprès de Promise NYC sont très limitées et nous encourageons les familles à s'inscrire sur la liste d'attente au cas où de nouvelles places se libéreraient.



Programme d'aide à la garde d'enfants

- Les familles peuvent maintenant recevoir une aide à la garde d'enfants si elles gagnent 85 % du revenu médian de l'État ou moins.
 - Une famille est éligible si son revenu annuel est égal ou inférieur à :
 - 73 869.56 dollars pour une famille de 2
 - 91,250.63 dollars pour une famille de 3
 - 108,631.70 dollars pour une famille de 4
 - 126,012.77 dollars pour une famille de 5
 - 143,393.84 dollars pour une famille de 6
 - Les coûts pour les familles éligibles seront limités à 1 % du revenu total de la famille au-dessus du seuil de pauvreté.
 - Le nombre d'absences annuelles autorisé est de 80.
- Pour plus d'informations et pour voir si vous pouvez prétendre à des services de garde d'enfant à coût réduit ou gratuits, rendez-vous sur ocfs.ny.gov/ccap.

Congé prénatal payé de l'État de New York

- À partir du 1er janvier 2025, l'État de New York introduira le congé prénatal payé.
- Toute résidente de l'État employée dans le privé et enceinte pourra recevoir 20 heures de congé maladie payé pour ses soins prénatals.
- Les congés pour soins prénatals s'ajoutent aux congés maladie existants des employés et n'ont pas besoin d'être accumulés. Ils peuvent être utilisés dès la prise de poste.
 - Le congé prénatal payé est distinct du congé maladie de l'État de New York et de toute autre politique ou prestation relative aux congés.
 - Les employeurs ne peuvent pas obliger les employés à utiliser tous les autres types de congés dont ils disposent avant d'utiliser le congé prénatal payé ni de choisir entre plusieurs types de congés.
- Ce congé peut être utilisé pour plusieurs grossesses sur une même année, mais est limité à 20 heures par période de 52 semaines.
- Le congé prénatal payé s'applique à tous les employés du secteur privé, quelles que soient leur profession ou leur industrie et qu'ils soient employés à temps plein ou à temps partiel.
- Les soins prénatals comprennent les traitements de fertilité comme la fécondation in vitro et les soins relatifs à l'arrêt d'une grossesse.
- Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse ny.gov/prenatal

Écoles et éducation



Système d'éducation publique (3K-12)

- L'État de New York garantit à tous les enfants, quel que soit leur statut d'immigration, le droit à une éducation gratuite et de qualité à partir de la classe de Kindergarten et jusqu'à ce qu'ils passent leur baccalauréat ou qu'ils atteignent l'année de leurs 21 ans.
- Les familles se voient garantir le droit à la traduction et à l'interprétation opportunes de tous les documents contenant des informations importantes sur l'éducation d'un enfant.
- Les élèves peuvent s'inscrire dans une école publique de l'État de New York à tout moment durant l'année, mais les options peuvent être limitées s'ils déposent une demande en dehors des périodes d'inscription traditionnelles.
- Les écoles publiques ne demandent pas le statut d'immigration et ne communiqueront pas d'informations sur les élèves pour les programmes scolaires normaux de jour. Certains programmes de maternelle ayant des horaires étendus peuvent avoir des conditions d'admissibilité en fonction du statut d'immigration ou du revenu.
- Informations sur les écoles publiques de la ville de New York
 - Pour savoir comment demander des services de traduction et d'interprétation dans une école publique de la ville de New York, rendez-vous sur schools.nyc.gov/hello ou appelez le [718-935-2013](tel:718-935-2013).
 - Pour des informations sur les procédures d'admission, rendez-vous sur schools.nyc.gov/enrollment/enrollment-help/new-students.
 - Pour trouver et déposer une demande d'admission dans une école publique de la ville de New York, rendez-vous sur myschools.nyc.gov, appelez le [311](tel:311) ou rendez-vous dans un centre d'accueil familial pour obtenir de l'aide. Vous trouverez les adresses des centres d'accueil familial sur schools.nyc.gov/fwc.
 - Les périodes d'inscription varient en fonction des différents niveaux. Le calendrier des admissions pour l'automne 2024 est disponible à l'adresse schools.nyc.gov/enroll.

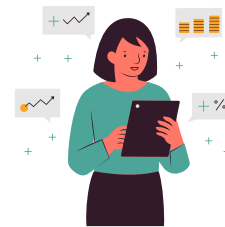
Interdiction des téléphones portables dans les écoles publiques

- En mai 2025, l'État de New York a passé une loi limitant l'utilisation de smartphones et d'appareils connectés à Internet pendant la journée scolaire.
- Les élèves peuvent être autorisés à utiliser des appareils s'ils en ont besoin à des fins de traduction, d'interprétation, médicales ou pour des urgences familiales.
- Les parents resteront en mesure de contacter leur enfant par l'intermédiaire du personnel de l'établissement.
- La loi sera adaptée par chaque district scolaire en fonction des besoins locaux et des commentaires des familles.
 - Les élèves des écoles publiques de la ville de New York devront ranger leurs téléphones quand ils sont à l'école.

Aide financière aux collèves

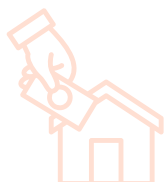
- Pour mieux comprendre le système d'aide financière, allez sur UnderstandingFAFSA.org, un site Web offrant guides et ressources aux étudiants et aux familles cherchant à financer des études supérieures.
 - Leur guide pratique FAFSA gratuit pour les lycéens est disponible en dix langues.
 - Le site Web a mis à jour les pages pratiques destinées aux étudiants sans papiers et aux familles immigrantes.
- Programmes d'aide financière de l'État de New York
 - Le programme d'aide au paiement des frais de scolarité (TAP) aide les résidents éligibles de l'État de New York à payer leurs frais de scolarité dans des établissements agréés de l'État.
 - La bourse annuelle au titre du TAP peut aller jusqu'à 5 665 dollars. Le TAP est une bourse et ne doit donc pas être remboursé.
 - Pour plus d'informations ou pour faire une demande, rendez-vous sur la page hesc.ny.gov/tap
 - Bourses Excelsior
 - Les Bourses Excelsior, associées à d'autres programmes d'aide financière pour les étudiants, permettent aux étudiants d'étudier dans les universités SUNY ou CUNY gratuitement.
 - Les étudiants dont les familles ont un revenu annuel de 125 000 dollars ou moins peuvent déposer une demande de bourse.
 - Pour plus d'informations ou pour faire une demande, rendez-vous sur la page hesc.ny.gov/excelsior
- Le New York State DREAM Act du sénateur José Peralta donne aux étudiants sans papiers et autres étudiants accès à des prêts et bourses de l'État de New York afin de couvrir leurs frais d'éducation.
 - Pour plus d'informations ou pour faire une demande, rendez-vous sur la page hesc.ny.gov/dream

Autonomisation financière



Équité dans la loi relative aux appartements de location (FARE Act)

- À partir du 11 juin 2025, dans la ville de New York, les propriétaires ne peuvent plus faire payer aux locataires les frais de courtage, même si le courtier a publié l'annonce avec la permission du propriétaire.
- Si un propriétaire fait appel à un courtier, c'est lui, et non le locataire, qui doit payer les frais associés.
- Les propriétaires et leurs agents doivent communiquer clairement sur l'annonce et dans le contrat de location tous les frais dont le locataire sera responsable, y compris sur les sites Web comme StreetEasy.
- Les frais ne peuvent pas être cachés ni renommés pour contourner cette obligation.
- Exemples de charges inadéquates :
 - Des « frais de service de gestion » similaires à une commission de courtier
 - Des frais de demande ou de traitement qui n'apparaissent qu'après avoir accepté de louer
 - Des charges n'apparaissant pas sur l'annonce originale
- Les locataires peuvent choisir de passer par leur propre courtier.
- Pour signaler une violation :
 - Déposer une plainte auprès du Département de protection des consommateurs et des travailleurs (DCWP) sur [a866-dcwpbp.nyc.gov/consumer-complaint/file-complaint](https://dcwpbp.nyc.gov/consumer-complaint/file-complaint)
 - Vous aurez besoin de documents comme une copie du bail, l'annonce originale et toute communication montrant les frais non communiqués ou présentés sous une fausse image pour prouver qu'il y a violation.
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur nyc.gov/site/dca/about/FAQ-Broker-Fees.page



Renseignements concernant le contribuable pour les personnes déclarant avec un numéro ITIN

- En avril 2025, l'IRS (Internal Revenue Service) a conclu un accord de collaboration avec le Département de la sécurité intérieure pour partager des informations sensibles sur les contribuables sans papiers auxquels un avis d'expulsion a été envoyé.
- Pour plus d'informations sur la confidentialité des données et des numéros ITIN, rendez-vous sur nyc.org/resources-training/taxpayer-information-for-itin-filers

Augmentation du salaire minimum de l'État de New York le 1er janvier 2025

- À partir du 1er janvier 2025, l'État de New York augmentera le salaire minimum.
 - Dans l'État de New York, le salaire minimum sera de 15,50 dollars.
 - Dans la ville de New York, à Long Island et à Westchester, le salaire minimum sera de 16,50 dollars.

Nouveau taux de rémunération minimum pour les livreurs de produits alimentaires de la ville de New York

- Si vous travaillez comme livreur pour des restaurants via une application dans la ville de New York, vous avez des droits, quel que soit votre statut d'immigration.
- Votre application doit vous payer au moins 21,44 dollars de l'heure (sans compter les pourboires) pour le temps que vous passez à effectuer des livraisons.
 - Ce minimum augmentera au 1er avril de chaque année.
 - Les applications doivent suivre des règles supplémentaires faisant augmenter la paie des travailleurs.
- Pour plus d'informations sur les salaires minimaux et les droits des travailleurs, rendez-vous sur nyc.gov/DeliveryApps.
 - Des informations sont disponibles en anglais, espagnol, arabe, bengali, chinois, français, créole d'Haïti, coréen, polonais, russe et ourdou.

Démocratie

Élections générales fédérales, d'État et locales

- Les élections générales, fédérales, d'État et locales se tiendront le 4 novembre 2025.
- Le dernier jour pour s'inscrire pour voter à cette élection générale ou pour changer d'adresse est le 25 octobre 2025.
- Vous n'êtes pas sûr d'être enregistré sur les listes électorales ? Vérifiez votre statut d'électeur sur voterlookup.elections.ny.gov
 - Si vous avez des questions sur votre statut d'inscription, contactez le conseil électoral de votre comté : www.elections.ny.gov/CountyBoards.html
 - Résidents de New York : visitez vote.nyc
- Le vote anticipé pour l'élection générale sera ouvert du 25 octobre au 2 novembre..
- Le dernier jour pour demander un bulletin de vote par courrier est le 25 octobre. Le bulletin doit porter un cachet de la poste datant du 4 novembre ou d'une date antérieure et être reçu par un conseil électoral le 11 novembre au plus tard.
 - Pour demander un bulletin de vote par courrier, rendez-vous sur elections.ny.gov/request-ballot
- Lors des élections 2025, les New-Yorkais éliront les maires, conseils municipaux et autres postes locaux et juridiques.
- Les bulletins des électeurs de la ville de New York auront aussi des propositions liées au logement et aux élections locales. Pour plus d'informations, rendez-vous sur nycvotes.org



Inscrivez-vous pour voter

- Vous pouvez vous inscrire pour voter si vous êtes âgé de 16 ans ou plus, si vous êtes un citoyen des États-Unis et si vous êtes résident de New York depuis au moins 30 jours avant l'élection.
 - Si vous êtes âgé de 16 ou 17 ans, vous pouvez vous préenregistrer pour voter, mais vous ne pourrez pas voter avant d'avoir 18 ans.
 - Vous ne pouvez pas vous inscrire pour voter si vous êtes incarcéré pour un crime ou qu'un tribunal a jugé que vous étiez en situation d'incapacité mentale.
- Conseil électoral de l'État de New York : www.elections.ny.gov/VotingRegister.html
- Conseil électoral de la ville de New York : vote.nyc/page/register-vote
- Inscrivez-vous en ligne (si vous avez un permis de conduire de l'État de New York, un permis ou une carte d'identité) : voterreg.dmv.ny.gov/MotorVoter
- Demandez un formulaire d'enregistrement papier par téléphone (en anglais ou en espagnol) : 1-800-FOR-VOTE (1-800-367-8683)
- Vous n'êtes pas sûr d'être enregistré sur les listes électorales ? Vérifiez votre statut d'électeur sur voterlookup.elections.ny.gov

Vos droits aux urnes

- Les électeurs peuvent se rendre dans N'IMPORTE QUEL bureau de vote anticipé du comté où ils résident, à l'exception de la ville de New York, où les électeurs sont assignés par adresse à UN seul bureau de vote anticipé.
- Si vous pensez être éligible et vous être inscrit à temps pour voter, mais que votre nom n'a pas été trouvé sur les listes électorales, vous pouvez demander un bulletin provisoire ou faire un affidavit.
- Vous n'avez pas besoin de présenter une pièce d'identité aux bureaux de vote, même si vous votez pour la première fois.
- Si vous êtes sans abri, vous pouvez quand même voter.
- Sous certaines conditions, vous pouvez conserver votre droit de vote même si vous avez été condamné pour un crime.
- Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité : nycvotes.org/how-to-vote/voting-rights
- Certains employés de l'État de New York peuvent recevoir jusqu'à deux heures d'absence payées pour aller voter. Vérifiez si vous êtes éligible : www.elections.ny.gov/NYSBOE/elections/TimeOffToVoteFAQ.pdf

Pour en savoir plus sur notre système électoral et son fonctionnement, regardez nos vidéos : nycic.me/civics

Connaissez vos droits



Les membres de la communauté et les alliés doivent connaître leurs droits lorsqu'ils ont affaire à l'ICE, à une patrouille frontalière ou à d'autres représentants des forces de l'ordre.

Si vous êtes arrêté par l'immigration ou d'autres forces de l'ordre, n'oubliez pas :

- Restez calme. Ne courez pas. Ne résistez pas et ne faites pas obstruction aux actions de l'officier.
- Ne mentez pas et ne fournissez pas de faux documents.
- Vous avez le droit de garder le silence. Tout ce que vous direz pourra être utilisé contre vous.
- Si un agent demande s'ils peut vous fouiller ou fouiller vos affaires, vous avez le droit de dire non.
 - En revanche, vous ne devez pas résister physiquement.
 - La police peut palper vos vêtements si elle soupçonne la présence d'une arme.
- Si vous n'êtes pas citoyen américain et qu'un agent d'immigration vous demande vos papiers d'immigration, vous devez les présenter si vous les avez sur vous.
- Si vous êtes arrêté, détenu ou harcelé par des agents des forces de l'ordre, essayez d'obtenir leurs noms, numéros et autres informations d'identification.
- Vous ou un autre membre de la communauté pouvez réaliser des enregistrements vidéo ou audio des interactions avec les forces de l'ordre. Vous pouvez aussi écrire ce qui s'est passé après leur départ.
- Les agents des forces de l'ordre n'ont pas le droit de procéder à des contrôles, des fouilles, des détentions ou des expulsions sur la base de votre race, de votre origine nationale, de votre religion, de votre sexe ou de votre origine ethnique.

Vous pouvez signaler les interactions avec des agents fédéraux au Projet de défense des immigrants (IDP).

L'IDP fournit aussi des informations et des références juridiques aux immigrants qui ont été arrêtés, verbalisés ou condamnés pour un crime. Appelez le 212-725-6422 ou écrivez à l'adresse info@immdefense.org.

Espaces privés

- Votre domicile et d'autres « espaces privés » (tels que les zones réservées aux employés sur un lieu de travail) bénéficient de protections particulières que les espaces publics n'ont pas. Les agents des forces de l'ordre ne peuvent accéder aux espaces privés qu'avec votre consentement ou un mandat judiciaire qui vous est présenté (signé par un juge).

Zones protégées

- En janvier 2025, l'administration Trump a annulé une politique en vigueur depuis longtemps qui imposait à l'ICE et au CBP d'éviter les actions de répression relatives à l'immigration dans les « lieux sensibles » ou dans les « zones protégées » comme les écoles, les établissements de soins de santé et les lieux de culte.
- Malgré ces changements, les résidents de New York conservent certaines protections dans ces lieux.
- Un ordre exécutif de 2018 de l'État de New York interdit de mener des actions de répression de l'immigration dans les établissements publics de l'État de New York comme les écoles publiques ou les hôpitaux à moins que l'ICE ait un mandat judiciaire.
- La Loi Protégeons nos tribunaux empêche que des New-Yorkais puissent être arrêtés dans les tribunaux d'État, de ville et municipaux sans mandats judiciaires.
- L'ICE et les autres agents de l'immigration n'ont pas le droit d'entrer dans les espaces privés sans mandat judiciaire ou sans l'autorisation du propriétaire.

Attention à la fraude à l'immigration

- Les lois en matière d'immigration sont complexes. Soyez prudents lorsque vous parlez de votre situation à toute personne ou entreprise.
- Adressez-vous uniquement à un avocat ou à un représentant accrédité du Département de la justice (DOJ) pour obtenir des conseils juridiques sur votre situation.
- Ne demandez jamais l'aide d'un « notario », d'un agent de voyage, d'un préparateur d'impôts, d'un préparateur de formulaires ou d'un notaire en matière d'immigration. Aux États-Unis, un « notario » n'est PAS un avocat !

Si vous avez besoin d'aide pour votre dossier ou si vous avez des questions générales sur l'immigration, appelez le Bureau des nouveaux Américains au 1-800-566-7636.

Sûreté de la communauté



Toute personne, quel que soit son statut d'immigration ou son identité, a le droit d'être en sécurité dans sa communauté.

Crimes haineux et préjugés

- Un crime haineux est un délit motivé par des préjugés contre la race, la couleur de peau, l'origine nationale, l'ascendance, le genre, la religion, la pratique religieuse, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle d'une personne.
- L'État de New York dispose d'un groupe de travail chargé de la lutte contre les crimes haineux afin d'enrayer l'augmentation des cas de menaces, de harcèlement et de violence motivés par des préjugés.
- Si vous êtes témoin de quelque chose ou victime d'un crime haineux :
 - Signalez-le à la Division des droits humains de l'État de New York. Appelez le 1-888-392-3644, envoyez « HATE » au 81336 ou rendez-vous sur forms.ny.gov/s3/Hate-Crime-Tips. Vous trouverez plus d'informations sur dhr.ny.gov.
 - Pour dénoncer un crime haineux en cours ou toute autre urgence, appelez immédiatement le 911.
- Lorsque des crimes haineux sont signalés, toutes les informations concernant votre expérience, votre identité, etc. restent confidentielles.
- Vous pouvez dénoncer un crime haineux et recevoir des services quel que soit votre statut d'immigration.

Ressources communautaires

- Le Bureau de la ville de New York pour la prévention des crimes haineux offre des services, des ressources et un appui aux membres et organisations de la communauté. Des ressources sont disponibles dans de nombreuses langues. Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse nyc.gov/stophate.
- Le Centre pour l'éducation contre la violence travaille à prévenir et empêcher la violence motivée par la haine et à s'en remettre au sein des communautés de New York. Il propose des programmes d'autodéfense, des ateliers pour les témoins et des programmes d'autonomisation des jeunes. Pour plus d'informations, appelez le [1-718-788-1775](tel:1-718-788-1775) ou rendez-vous sur caeny.org.

Mise en relation avec la communauté

- Américains d'origine asiatique et des îles du Pacifique
 - Asian Americans for Equality: [212-979-8381](tel:212-979-8381), aafe.org
 - Chhaya for South-Asian and Indo-Caribbean communities: [718-478-3848](tel:718-478-3848), chhayacdc.org
 - Korean Family Service Center: [718-460-3800](tel:718-460-3800), kafsc.org
 - MinKwon Center for Community Action: [718-460-5600](tel:718-460-5600), minkwon.org
 - National Federation of Filipino American Associations New York: [212-684-0542](tel:212-684-0542), naffaa.org
 - Sikh Coalition: [516-930-0302](tel:516-930-0302), sikhcoalition.org
- Africains
 - African Communities Together: [347-746-2281](tel:347-746-2281), africans.us
 - African Services Committee: [212-222-3882](tel:212-222-3882), africanservices.org
 - Sauti Yetu Center For African Women: [718-665-2486](tel:718-665-2486), sautiyetu.us
- Arabes/musulmans
 - Arab American Association of New York: [718-745-3523](tel:718-745-3523), arabamericanny.org
 - Council on American-Islamic Relations of New York: [646-665-7599](tel:646-665-7599), cair-ny.org
 - Muslim Community Network: [347-519-2755](tel:347-519-2755), mcnny.org
- Disability
 - Center for Disability Rights: [585-546-7510](tel:585-546-7510), cdrnys.org
 - Disability Rights New York: [518-432-7861](tel:518-432-7861), drny.org
- Hispaniques/latinos
 - Hispanic Federation: [866-432-9832](tel:866-432-9832), hispanicfederation.org
 - Latino Commission on AIDS: [212-584-9325](tel:212-584-9325), latinoaids.org
 - Mixteca: [718-965-4795](tel:718-965-4795), mixteca.org
 - TransLatinx: [646-882-2000](tel:646-882-2000), translatinxnetwork.org
- LGBTQ+
 - Caribbean Equality Project: [347-709-3179](tel:347-709-3179), caribbeanequalityproject.org
 - Gay, Lesbian, Bisexual and Transgender Community Center: [212-620-7310](tel:212-620-7310), gaycenter.org
 - New York City Gay and Lesbian Anti-Violence Project: [212-714-1141](tel:212-714-1141), avp.org
- Natifs américains et de l'Alaska
 - American Indian Community House: [646-575-3638](tel:646-575-3638), aich.org
 - North American Indigenous Center of New York: [516-930-0302](tel:516-930-0302), naicny.org

Ressources de l'État de New York



Bureau des nouveaux américains de l'État de New York

- Si vous ou quelqu'un que vous connaissez a besoin d'une assistance juridique gratuite, appelez la ligne d'assistance téléphonique au [1-800-566-7636](tel:1-800-566-7636). Toutes les informations recueillies lors d'un appel sont confidentielles. Une assistance est disponible dans plus de 200 langues.

Département de la santé de l'État de New York

- Demandez une couverture santé : appelez le [1-855-355-5777](tel:1-855-355-5777) ou rendez-vous sur nystateofhealth.ny.gov.

Bureau de la santé mentale de l'État de New York

- Pour toute question concernant les services de santé mentale ou pour trouver un prestataire de services de santé mentale, appelez le [1-800-597-8481](tel:1-800-597-8481) ou rendez-vous sur omh.ny.gov.
- Ligne d'appel nationale pour la prévention du suicide: Si votre vie ou celle d'une autre personne est en danger imminent, appelez le [911](tel:911). Si vous êtes en crise et avez besoin d'une aide immédiate, appelez le [1-800-273-8255](tel:1-800-273-8255) ou envoyez « GOT5 » au [741-741](tel:741-741).

Bureau de l'État de New York pour la lutte contre la violence domestique

- Si vous ou quelqu'un d'autre êtes dans une relation où vous êtes contrôlé par une autre personne par des abus verbaux, physiques ou sexuels, ou par d'autres tactiques, appelez la ligne d'assistance téléphonique de lutte contre la violence domestique de l'État de New York au [1-800-942-6906](tel:1-800-942-6906).
- Pour parler avec un défenseur en ligne, rendez-vous sur opdv.ny.gov. Disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 dans la plupart des langues.

Département du travail de l'État de New York

- Le Département du travail a pour mission de protéger et de promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs, les salaires et les conditions de travail.
- Pour obtenir des informations sur les lois relatives aux salaires et aux heures de travail, à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, ou pour déposer une plainte, appelez le [1-888-469-7365](tel:1-888-469-7365) ou rendez-vous sur dol.ny.gov/safety-and-health
- Pour obtenir de l'aide concernant l'assurance chômage, appelez le [1-888-209-8124](tel:1-888-209-8124) ou rendez-vous sur dol.ny.gov/unemployment/unemployment-insurance-assistance.

Division des droits humains de l'État de New York

- La loi des droits humains de New York interdit toute discrimination dans des domaines tels que l'emploi, le logement, le crédit, l'éducation et les lieux d'hébergement public, fondée sur l'âge, la race, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état civil, le handicap, le statut militaire et d'autres catégories.
- Si vous pensez avoir été victime de discrimination, déposez une plainte en appelant le [1-888-392-3644](tel:1-888-392-3644) ou sur dhr.ny.gov.

Logement dans l'État de New York

- Pour obtenir de l'aide pour trouver un logement à prix abordable, appelez le [1-877-428-8844](tel:1-877-428-8844) ou rendez-vous sur nyhousingsearch.gov.
- Pour des informations sur la loterie permettant d'obtenir des logements à prix abordables dans la ville de New York, appelez le [212-863-7990](tel:212-863-7990) ou rendez-vous sur housingconnect.nyc.gov.
- Pour des informations sur les droits des locataires dans l'État de New York, rendez-vous sur ag.ny.gov/publications/residential-tenants-rights-guide.

Le bureau des services aux victimes de l'État de New York

- Si vous ou l'une de vos connaissances avez subi un crime haineux, le bureau des services aux victimes de l'État de New York (NYS Office of Victim Services) peut vous aider à payer les factures médicales et les frais de consultation, les frais d'enterrement et de funérailles, les salaires perdus et fournir d'autres types d'aide. Pour plus d'informations, appelez le [1-800-247-8035](tel:1-800-247-8035) ou rendez-vous sur ovs.ny.gov.

Pour consulter ce document en ligne ou dans une autre langue, rendez-vous sur la page nyic.org/KYR ou scannez ce code :



Si vous avez des questions ou des remarques concernant cette boîte à outils ou les informations qu'elle contient, veuillez contacter: Bryan Lee – blee@nyic.org

Si vous souhaitez organiser un atelier Connaissez vos droits gratuit au sein de votre communauté, contactez : kyr@nyic.org

La Coalition d'immigration de New York (New York Immigration Coalition / NYIC) est une organisation de politique générale et de plaidoyer qui représente plus de 200 groupes de défense des droits des immigrants et des réfugiés dans tout New York.

Nous pensons que l'État de New York sera plus soudé si tout le monde est bienvenu, traité équitablement et a la possibilité de poursuivre ses rêves. Notre mission est d'unir les immigrants, les membres et les alliés afin que tous les New-Yorkais puissent s'épanouir.



New York Immigration Coalition

131 W 33rd St, Ste 610
New York, NY 10001
212 627 2227
nyic.org